



PANEL N°10

La coopération internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

DESCRIPTION DU PANEL

MODERATEUR : M. Adani ILLO (Niger)

Ancien ambassadeur du Niger ayant été en poste notamment à Genève et à Bruxelles

Le Conseil de sécurité des Nations unies identifie l'action collective et la coopération internationale comme « la clef du succès pour briser les liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée ». Aussi, conformément à la résolution du 19 juillet 2019, le Conseil de sécurité demande aux États Membres de mieux coordonner leurs efforts à tous les niveaux afin de renforcer l'action mondiale visant à rompre des liens entre terrorisme international et criminalité organisée, qu'elle soit nationale ou transnationale, qui constituent un grave problème et une menace pour la sécurité internationale. Les Etats doivent ainsi poursuivre leur effort de recherche et de collecte d'informations visant à mieux connaître et comprendre la nature et l'étendue des liens qui peuvent exister entre le terrorisme et la criminalité organisée, qu'elle soit nationale ou transnationale, et d'intensifier et d'accélérer leurs échanges d'informations opérationnelles et de renseignements financiers concernant les activités, les déplacements et les circuits des terroristes et des réseaux de terroristes, notamment les combattants terroristes étrangers, dans le respect du droit international et de la législation nationale.

Les domaines de coopération concernent aussi bien la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances, la lutte contre la criminalité transnationale, la lutte contre la corruption, la lutte antiterroriste, la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues, la lutte contre la traite des personnes, le blanchiment d'argent, le terrorisme et d'autres crimes qui, dans certains cas, peuvent soutenir directement ou indirectement le terrorisme. Il en est de même pour la circulation continue d'armes, notamment d'armes légères et de petit calibre, de matériel militaire, de drones et de leurs composants et de composants d'engins explosifs improvisés.

Au niveau continental, l'Union africaine constate depuis 2018 une augmentation de la « consommation » et du « trafic » de certaines substances comme la cocaïne, le tramadol, les stimulants de type amphétamine (ATS) ou encore les nouvelles substances psychoactives (NPS), dans les cinq (5) régions du continent. Dans beaucoup de pays du monde, et particulièrement dans ceux du Sahel, les terroristes exploitent les frustrations sociales et la mauvaise gouvernance pour se regrouper et affermir leur contrôle. L'affaiblissement de l'Etat et le non-contrôle de certains trafics constituent une problématique importante à prendre en compte dans la lutte contre le terrorisme.

Dans les pays du Sahel et particulièrement ceux du G5 Sahel, y compris le Mali qui s'en est retiré l'année passée, beaucoup d'initiatives, de stratégies et de mécanismes se croisent et se superposent dans le souci de juguler cette menace hybride avec beaucoup de résultats mitigés. A ces mécanismes viennent se greffer la présence de forces étrangères dont la présence est de plus en plus contestée par les communautés locales qui sont perplexes quant aux attentes ou autres promesses de finir avec cette violence.

Les pays du Sahel ont tout de même signé des accords et des conventions bilatéraux et multilatéraux dans un souci quotidien de mettre fin à la menace terroriste. L'option militaire a toutefois pris le devant sur l'approche civile qui nécessite d'être renforcée afin de consolider les actions sur les théâtres d'opérations militaires.



Le Panel 10 se penche sur trois thématiques principales :

- 1 – Les mécanismes de coopération policière et judiciaire ;
- 2 – L'effectivité de la coopération interétatique ;
- 3 – Les solutions régionales pour le futur.

THEME N°1 : L'utilisation efficace des capacités de police de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) au Sahel.

PANELISTE : M. Aboubacar MAHAMADOU (Niger)

Commissaire de Police. Chef du Bureau Central National INTERPOL Niamey et de la Coopération Internationale (Direction de la Police Judiciaire).

Le panéliste met en exergue les capacités de prévention et de combat du terrorisme et de la criminalité organisée, aussi bien dans les Etats sahéliens que dans leur coopération avec des pays tiers.

THEME N°2 : La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au Sahel : recension et stratégies de coopération sous-régionale et internationale.

PANELISTE : M. Kodjo ATTISSO (Togo)

Conseiller régional LBC/FT, Section Crime Organisé, Trafic Illicite et Terrorisme (Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD)).

La conférence vise à analyser et à établir un état des lieux de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au Sahel. Il s'agira également de revenir sur les normes établies par l'Union Monétaire Ouest-Africain (UEMOA), par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des autres organisations du Sahel, mais également sur les interactions avec l'ONUDD et les autres pays et organisations.

THEME N°3 : Les partenariats du G5 Sahel avec les organisations internationales et les pays tiers.

PANELISTE : M. Djibo SOUMANA (Niger)

Colonel major. Directeur de la Coopération Militaire et des Opérations de Maintien de la Paix.

Le panéliste met en exergue les partenariats du G5 Sahel avec des organisations internationales comme l'ONU, l'UA et l'Union européenne. Il s'agira également de revenir sur les propositions de coopération de pays tiers avec le G5 Sahel et d'expliquer si une telle approche est efficace, efficiente ou s'il s'agit d'un simple effet placebo.

THEME N°4 : L'approche multiniveau de la coopération judiciaire dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

PANELISTE : M. Youssef SALAO (Niger)

Conseiller à la Cour d'Appel de Niamey, Membre de la Chambre de Contrôle de l'Instruction en matière de Terrorisme et de criminalité transnationale organisée.

La conférence vise à revenir sur les différentes approches de la République du Niger dans la coopération judiciaire de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Elle permet de mettre en exergue les pays avec lesquels le Niger a une coopération soutenue dans le domaine.

THEME N°5 : La prévention et l'élimination du commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects.

PANELISTE : Lieutenant-Colonel SALHA Mahaman Manirou (**Niger**)

Secrétaire Permanent de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI) en charge du déminage humanitaire

La conférence se penche sur les stratégies nationales, communautaires et internationales de lutte contre le commerce illicite des armes légères au Niger et dans le Sahel. Elle permettra de revenir sur les engagements pris par la République du Niger au sein de la CEDEAO, mais également au niveau des Nations unies.